



Feuille de route de la PI

Marche à suivre pour enregistrer votre **marque de commerce**



1 Dépôt

Frais :

En ligne : 330 \$ pour une première classe de produits ou services de la classification de Nice, et 100 \$ pour chaque classe supplémentaire
Sur papier : 430 \$ pour une première classe de produits ou services de la classification de Nice, et 100 \$ pour chaque classe supplémentaire

Vous pouvez entamer le processus **vous-même** en déposant votre demande auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) en ligne, par la poste ou par télécopieur.

Une demande complète doit comprendre :

- votre nom et votre adresse
- votre marque de commerce
- les produits ou services associés à votre marque de commerce
- les frais de dépôt



2 Émission d'une date de dépôt

Si tout est conforme, l'OPIC attribuera une date de dépôt et un numéro de demande.

Votre demande sera saisie dans la Base de données sur les marques de commerce canadiennes.

Quand m'attribuera-t-on une date de dépôt?

Demande en ligne : dans les 7 jours ouvrables suivant le dépôt
Demande papier : dans les 20 jours suivant le dépôt

Combien de temps ai-je pour communiquer ma réponse?
6 mois suivant la date du rapport de l'examineur



5 Réponse

Vous aurez l'occasion de donner suite au rapport de l'examineur.



4 Rapport de l'examineur

Si l'examineur relève des problèmes relativement à votre demande, comme de la confusion avec une marque de commerce existante, il vous en informera dans son rapport.

Quand recevrai-je le rapport de l'examineur?

Dans les 15 à 18 mois suivant la date de dépôt



3 Examen : vérification de l'enregistrabilité

Un examinateur de marques de commerce examinera votre demande pour s'assurer que votre marque de commerce est enregistrable.



6 Approbation

Si votre demande est approuvée, l'OPIC vous enverra un avis d'approbation pour vous en informer.



OU Refus

Si votre demande est refusée, l'OPIC vous enverra un rapport pour vous fournir les raisons du refus.



7 Annonce

Si l'OPIC approuve votre demande, celle-ci sera annoncée dans le *Journal des marques de commerce* sur le site Web de l'OPIC.

Cela donne à quiconque l'occasion de s'opposer à votre demande.

Combien de temps cette annonce sera-t-elle affichée?
2 mois



8 Enregistrement

Votre demande sera admise à l'enregistrement si personne ne s'y oppose ou si l'opposition est rejetée.

L'OPIC vous enverra un certificat d'enregistrement et ajoutera votre marque de commerce au registre des marques de commerce.



Opposition

Frais pour s'opposer à une demande : 750 \$
Si une personne s'oppose à votre demande, la Commission des oppositions des marques de commerce vous en informera et vous enverra une copie de la déclaration d'opposition.

Vous et la partie s'opposant à votre demande aurez ensuite l'occasion de présenter des éléments de preuve et des arguments écrits.



Si l'opposant obtient gain de cause, votre demande pourrait être refusée en tout ou en partie.

Vous avez le droit d'interjeter appel à la Cour fédérale du Canada.



9 Renouvellement

Frais :

En ligne : 400 \$ pour une première classe de produits ou services de la classification de Nice, et 125 \$ pour chaque classe supplémentaire
Sur papier : 500 \$ pour une première classe de produits ou services de la classification de Nice, et 125 \$ pour chaque classe supplémentaire

Pour que votre marque de commerce demeure enregistrée, vous devez payer des frais de renouvellement tous les 10 ans.

Quand recevrai-je mon certificat?

En 20 jours

Attente : Normes de service respectées dans 90 % des cas